

**LIGUE FRANCAISE CONTRE LA SCLEROSE EN
PLAQUES (LFSEP)**

Association Loi 1901

40, rue Duranton

75015 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES (LFSEP)

Association Loi 1901

40, rue Duranton

75015 PARIS

A l'Assemblée Générale de l'association LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES (LFSEP)**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LFSEP** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 juin 2022

**Le Commissaire aux comptes
SEFAC**

**Représentée par Monsieur Julien COMPEYRON
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)

Association reconnue d'Utilité Publique
40, rue Duranton - 75015 PARIS



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

BILAN

ACTIF

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 300		18 300	18 300
Constructions	164 700	112 297	52 403	58 991
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 608	16 771	837	4 169
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	25 895		25 895	25 847
Total I	226 503	129 068	97 435	107 307
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	27 767		27 767	108 426
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations Autres	206 227		206 227	56 500
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	529 129		529 129	625 661
Charges constatées d'avance	5 245		5 245	3 384
Total II	768 368		768 368	793 970
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	994 871	129 068	865 803	901 277

PASSIF

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	376 228	376 228
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	333 717	
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 351	333 717
Situation nette (sous total)	680 594	709 945
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	680 594	709 945
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	43 500	58 830
Total II	43 500	58 830
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 700	15 520
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 115	18 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	112 007	82 907
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 888	15 600
Total IV	141 710	132 503
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	865 803	901 277

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	19 476	12 900
Ventes de biens et services	4 116	4 040
Ventes de biens	602	315
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	16 000	39 500
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		2 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	246 806	126 514
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	171 785	476 789
Contributions financières	126 430	185 548
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	38 830	
Autres produits	6	500
Total I	624 052	848 106
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	414 490	346 824
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 115	3 037
Salaires et traitements	161 825	86 076
Charges sociales	41 215	38 767
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 920	10 228
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	23 500	32 830
Autres charges	181	157
Total II	654 244	517 918
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-30 193	330 188
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	479	255
Total III	479	255
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	479	255
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-29 714	330 443

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	883	5 092
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	883	5 092
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	520	1 818
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	520	1 818
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	363	3 274
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	625 413	853 452
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	654 764	519 736
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 351	333 717
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	22 000	22 000
Bénévolat		
TOTAL	22 000	22 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

I- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de € 865 803 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de € 29 351.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels de la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques rassemblent :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- une note annexe ;
- un compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi des ressources présenté par destination.

1. Faits caractéristiques

La poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un événement majeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

L'association constate que ces événements ont eu un impact sur son activité 2021 ainsi que sur les actions menées, reportées ou annulées en raison des restrictions et confinements successifs.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Depuis quelques années la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques œuvre à l'amélioration de ses relations avec d'autres acteurs luttant contre la SEP.

Fortes de valeurs communes et partageant le projet ambitieux de restructurer les orientations en France de la lutte contre la sclérose en plaques, la Ligue Française contre la sclérose en plaques, la Fondation ARSEP et l'UNISEP ont, d'un commun accord, décidé d'envisager leur rapprochement dans le cadre du projet « France Sclérose en Plaques » afin de former l'acteur français de référence en matière de lutte contre la SEP. Les parties ont la conviction que leur mobilisation commune et le rapprochement de leurs expertises respectives vont permettre d'accélérer significativement l'efficacité de la lutte contre la SEP afin d'améliorer les conditions de vie des patients.

A la suite de leurs réflexions préparatoires et partagées au projet de rapprochement, les parties ont souhaité affirmer leur intention commune et matérialiser les principales caractéristiques juridiques du projet en signant le 26 avril 2022 un protocole d'accord.

Les évènements postérieurs à la clôture ne remettent pas en cause les jugements et appréciations retenus au 31 décembre 2021, notamment sur la valeur comptable des actifs et des passifs.

En outre, à la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas d'informations susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes respectent les principes de :

- prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de mode d'évaluation n'est intervenu cette année.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont principalement :

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- Immeuble 25 ans ;
- Mobiliers 10 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

III- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

1. ACTIF

1.1 Valeur brute des immobilisations

en €	Au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 300	-	-	18 300
Constructions	164 700	-	-	164 700
Autres immobilisations	17 608	-	-	17 608
En-cours	-	-	-	-
Avance sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	200 608	-	-	200 608

1.2 Amortissements des immobilisations

en €	Cumulés au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Cumulés au 31/12/2021
Immobilisations corporelles				
Constructions	105 709	6 588	-	112 297
Autres immobilisations	13 439	3 332	-	16 771
Total	119 148	9 920	-	129 068

1.3 Les autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières se composent d'une dotation initiale de € 3 843 et de la capitalisation de 10% des produits financiers conformément à l'article 13 des statuts. Le montant de ce poste s'élève à € 25 895 au 31 décembre 2021 contre € 25 847 au 31 décembre 2020.

1.4 Créances

Elles concernent essentiellement les produits à recevoir € 25 730 au titre des demandes de subventions, dons et autres contributions financières auprès de partenaires privés afin notamment de participer au financement de projets de recherche et d'actions ciblées (formations patients experts, communication, ...).

1.5 Disponibilités

La trésorerie se répartit de la façon suivante :

en €	31/12/2021	31/12/2020
BNP compte courant	67 574	596 795
BNP compte épargne	386 127	28 369
BNP Livret A	76 832	934
La Banque Postale	6 185	169
BNP Cherbourg	959	6 964
BNP Longwy	2 522	5 165
Caisse	991	11 290
Paypal	13 833	1 822
Autres titres (article 13 des statuts)	- 25 895	- 25 847
Total	529 129	625 661

2. PASSIF

2.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	376 228					0		376 228
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	-	333 717	129 845					333 717
Excédent ou déficit de l'exercice	333 717	333 717	129 845			-29 351	-193 197	-29 351
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées								
TOTAL	709 945	667 434	259 690	0	0	-29 351		680 594

2.2 Fonds dédiés

La Ligue constate en fonds dédiés, les fonds reçus des donateurs ayant fait l'objet d'une demande d'affectation spécifique. L'essentiel des fonds dédiés concernent des projets d'actions ciblées (formations patients experts, communication, ...).

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux
Subventions d'exploitations	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	58 830	23 500	38 830	0	0	43 500	43 500
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	58 830	23 500	38 830	0	0	43 500	43 500

2.3 Charges à payer

Le montant au 31 décembre 2021 est de € 130 587 soit :

- Factures non-parvenues	€ 15 700
- Dettes sociales et fiscales	€ 3 542
- Charges à payer	€ 111 345*

* Concernent essentiellement le solde des subventions allouées à verser € 87 876

2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3. COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits d'exploitation

La répartition analytique des produits d'exploitation est la suivante :

en €	31/12/2021	31/12/2020
Adhésions et abonnement	23 592	16 940
Donateurs particuliers	136 152	43 715
Donateurs entreprises et institutionnels	126 430	187 548
Manifestations	57 147	36 083
Collecte Internet	22 174	20 771
Marketing Direct	47 935	66 260
Legs	171 785	476 789
Total	585 215	848 106

3.2 Subventions de recherche

La Ligue participe à la recherche fondamentale et clinique par le versement de subventions directes d'aides aux chercheurs. Ces subventions, autorisées par le Conseil d'administration, font systématiquement l'objet de convention pour une durée déterminée (généralement 3 ans). Le versement des sommes est notamment conditionné à la communication de rapports d'avancement transmis par le Responsable Scientifique. Compte-tenu de cette condition, l'association a opté, par prudence, pour la comptabilisation des subventions de façon linéaire sous forme de provision avec la mention d'un engagement hors-bilan.

Le montant total des subventions supportées au titre de l'exercice 2021 s'élève à € 40 000.

3.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les provisions d'honoraires des Commissaires aux comptes, se sont élevées à la somme de 5 700 € TTC pour l'année 2021.

IV- AUTRES INFORMATIONS

1. Echancier des créances et des dettes

Etat des échéances des créances en €	Montant Brut	Dont à - d'un an	Dont à + d'un an
Autres créances			
Personnel	810	810	-
Débiteurs divers	1 227	1 227	-
Produits à recevoir	25 730	25 730	-
Legs	206 227	206 227	-
Total	233 994	233 994	-

en €	Brut	moins d'un et - 5 ans	5 ans
Dettes fournisseurs	15 700	15 700	-
Dettes fiscales et sociales	11 115	11 115	-
Autres dettes	47	47	-
Comptes créditeurs	615	615	-
Charges à payer	111 345	111 345	-
Total	138 822	138 822	-

2. Personnel salarié

L'effectif salarié moyen de l'exercice est de 3 personnes.

Les dirigeants élus de la Ligue et les membres des comités sont tous bénévoles et, de ce fait, ne perçoivent aucune rémunération, ni aucun avantage en nature.

L'association bénéficie de la part de la société INDRECO de prestations gratuites pour assurer le suivi administratif et comptable valorisées à € 22 000 (soit environ 1,5 jour par semaine).

3. Engagements donnés

Aucun engagement n'a été donné au 31 décembre 2021.

4. Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au 31 décembre 2021.

V- COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	19 476	19 476	12 900	12 900
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	246 806	246 806	127 014	127 014
- Legs, donations et assurances-vie	171 785	171 785	476 789	476 789
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	126 430		185 548	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	22 086		49 154	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			2 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	38 830			
TOTAL	625 413	438 067	853 405	616 703
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	281 954	281 954	288 475	288 475
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	15 899	15 899	20 944	20 944
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	181 344	181 344	108 629	108 629
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	152 067	152 067	68 810	68 810
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	23 500		32 830	
TOTAL	654 764	631 264	519 688	486 858
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 351	-193 197	333 717	129 845

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 000		22 000	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

VI- COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	19 476	12 900
- Actions réalisées par l'organisme	281 954	288 475	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	246 806	127 014
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	171 785	476 789
- Actions réalisées par l'organisme	15 899	20 944	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	181 344	108 629			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	152 067	68 810			
TOTAL DES EMPLOIS	631 264	486 858	TOTAL DES RESSOURCES	438 067	616 703
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		129 845	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	193 197	
TOTAL	631 264	616 703	TOTAL	631 264	616 703
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	129 845	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-193 197	129 845
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	129 845

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL	0	0

VII- NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Les règles évoquées ci-dessus correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources élaboré en conformité avec le règlement en vigueur.

1. Définition des missions sociales

La LFSEP est une association de loi 1901, fondée en 1986 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 21 janvier 1997, dont le but est de soutenir toutes les actions en faveur de la lutte contre la sclérose en plaques, et notamment :

- D'informer les personnes atteintes, les médecins, le grand public ;
- De favoriser l'aide morale et matérielle aux patients et à leur famille, par l'action des correspondants et celle des associations adhérentes ;
- De soutenir la recherche sur la sclérose en plaques, notamment par le financement de programmes dédiés de recherche clinique ;
- De représenter les patients français auprès des institutions internationales comme l'EMSP (Plateforme Européenne de SEP) ou la MSIF (Fédération Internationale des Sociétés de SEP).

2. Modalités de passage des comptes annuels aux CROD et CER

L'association a mis en place, dans le cadre de sa gestion opérationnelle, une comptabilité analytique de toutes les dépenses et ressources.

2.1 Ventilation de la rémunération des salariés

La rémunération des salariés est ventilée pour chacun d'entre eux sur la base des fonctions qu'ils occupent et de leurs responsabilités. Au 31 décembre 2021, la répartition des coûts de personnel est la suivante :

- Recherche et missions sociales : 49% ;
- Actions de communication : 17% ;
- Collecte de fonds : 19% ;
- Frais de fonctionnement : 15%.

2.2 Missions sociales réalisés en France et à l'étranger :

Les coûts affectés aux missions sociales se répartissent de la façon suivante :

- bourses et aides à la recherche scientifique : € 45 313 ;
- actions à l'international : € 15 899 ;
- services aux personnes : € 187 385 ;
- actions de communications : € 49 256.

2.3 Les « frais de recherches de fonds »

Les « Autres fonds privés » sont des ressources issues principalement d'entreprises privées avec ou sans convention de mécénat.